

Pôle Nord

2008

ARÇANCI



Janvier 2008

N° 50

Joyeuses fêtes
Bonne année



Sommaire

Edito	3	Vivre à Argancy	
Conseil municipal du 24 août 2007	4-6	Cérémonie du 11 novembre	22
Conseil municipal du 5 octobre 2007	7-10	Concours des maisons fleuries	22
Tarifs communaux	11	Préparation de la salle des fêtes	23
Cartes de bus	11	Horaires des messes	23
Etat-civil de l'année 2007	12	Un nouvel artisan à Argancy	23
Calendrier des manifestations	13-16	Repas des anciens	24-25
Heure du conte musical	17	Permanences médicales	26
Nouvelles Législations		Etat-civil du trimestre	27
Les nouvelles règles d'urbanisme	18-19	La Saint-Nicolas	28
Les chiens dangereux	19		
Environnement			
Energie : évitons les gaspillages	20-21		

Arbre de Noël de l'Inter-Association Dimanche 23 décembre 2007

Le Père Noël attendra petits et grands dès
15h devant la mairie à Argancy

Venez nombreux partager avec nous,
chocolats, chichis et marrons chauds !

Distribution
gratuite



Edito



A l'orée d'une nouvelle année, je tiens à présenter au nom de mon épouse et de moi-même nos meilleurs vœux : bonheur, joie et santé à chacune et chacun d'entre vous. En 2007, nous avons vécu des temps forts de démocratie avec les élections nationales du printemps. Nous voici fixés pour un mandat de six ans. Certains ont été déçus, d'autres sont satisfaits : c'est ça la démocratie. Maintenant, ensemble, nous devons construire un monde qui garantisse l'avenir et qui permette à celle ou celui qui le veut de vivre dignement. Le respect citoyen de l'autre doit rester notre ligne de conduite.

En 2008, un autre rendez-vous est programmé : les élections municipales. C'est un débat très localisé qui tient à cœur tous les habitants de la commune. Il est souhaitable que là aussi le débat se fasse sans animosité. Jusqu'à aujourd'hui, les résultats de ces élections ont permis une continuité dans le développement de la commune. Les anciens ne cherchent pas à faire prévaloir leurs privilèges et les nouveaux arrivants s'intègrent normalement. Nos différences doivent nous permettre d'aller de l'avant et non de créer des blocages.

Laissons venir le temps sans être pressés et avec sérénité. Que chacune et chacun trouve sa place et son bonheur dans la communauté que nous construisons.

Bonne année
2008

Roland MARTIN
Maire d'Argancy





Conseil municipal du 24 août 2007

Modification du P.O.S.

D'importants projets dans la commune nécessitent la modification du Plan d'occupation des sols.

- ✎ Suite à la demande de création d'un lotissement sur le secteur du village de Ruggy, ce secteur classé 2NA doit être reclassé en 1NA.
- ✎ Le règlement des terrains classés, en zone ZAC à Ruggy dans le prolongement de la zone des Jonquières, pour permettre la création d'une zone à aménager industriellement, doit être revu à la demande de la Communauté de communes de Maizières-les-Metz.
- ✎ Les règlements dans les zones U ont besoin de certains aménagements.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à une modification du P.O.S. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le lancement de la procédure de modification du P.O.S. et charge Monsieur le Maire de constituer le dossier permettant d'organiser l'enquête publique.



Remplacement de personnel

Suite au départ d'une secrétaire de mairie le 30 juin 2007, Monsieur le Maire propose l'embauche d'une personne compétente en contrat privé à durée déterminée 20 heures par semaine les mois de juillet et août. Ce contrat correspond à celui d'un adjoint administratif 2ème classe, échelle 3, 5ème échelon Indice Brut 305 Indice majoré 296.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la création du poste et autorise Monsieur le Maire à embaucher la personne de son choix.

Création de poste

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint administratif 2ème classe, échelle 3, à temps non complet, 20 heures par semaine pour pourvoir au remplacement du poste d'adjoint administratif, 2ème classe, échelle 3, à temps complet, qui était tenu par la personne démissionnaire et qui sera supprimé.

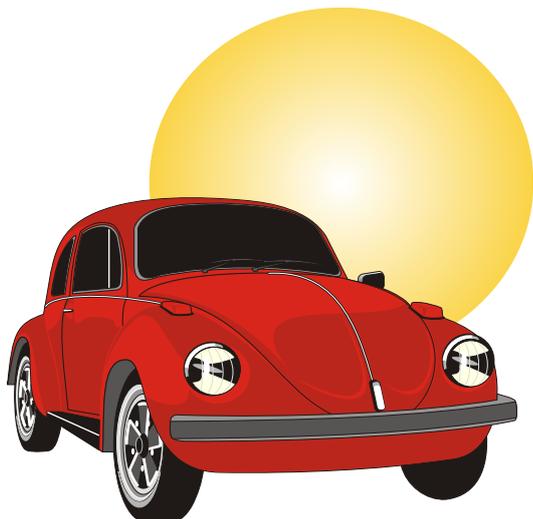
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la création du poste proposé et la suppression du poste tenu par la personne démissionnaire.

Frais de déplacement

Monsieur le Maire soumet au conseil un état des frais de déplacement d'un stagiaire employé pour la mise à jour informatique du site internet communal. Frais de transport pour 1600 km, soit 20 trajets de Ham-sur-Nied à Argancy durant la période de stage du 10 avril 2007 au 15 juin 2007.

- Montant des frais : 0,23 € du km soit 368 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement de ces frais de déplacement et charge Monsieur la Maire de son exécution.



Travaux Place Anne de Méjanès

La commune s'étant portée acquéreur des bâtiments place Anne de Méjanès ayant appartenu à Madame Marcelle HENNEQUIN, se doit de sécuriser les lieux en procédant aux démolitions qui s'imposent notamment au bord de la rue de Bussière.

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- ✓ HOLLINGER 14 331,24 € H.T.
- ✓ BOYON 13 600,00 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a retenu l'entreprise BOYON moins disante et charge Monsieur le Maire de notifier à l'entreprise cette décision et de faire procéder aux travaux de démolition.



Achat de matériel informatique

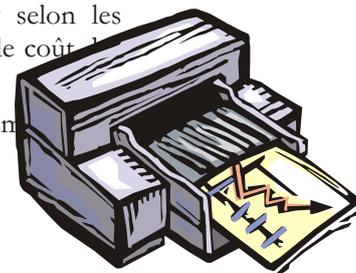
Monsieur le Maire soumet au conseil le matériel informatique à acquérir pour remplacer l'équipement informatique de la médiatrice du livre, matériel désuet acquis en 1998, soit :

- ✓ un ordinateur portable avec écran 15,4 1 485 €
- ✓ une imprimante canon IP4300 119 €
- ✓ des prestations de services pour 290 €



Ces achats seront supportés par les communes de Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-lès-Ennery, Ennery, Flévy et Trémery selon les conventions existantes entre ces communes concernant le coût des activités de la médiatrice du livre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'achat de ce matériel à charge Monsieur le Maire de son exécution.



Travaux d'assainissement rue des jardins

Suite au constat fait par la société Véolia, la communauté de communes de Maizières-lès-Metz et la commune d'Argancy, de l'absence de pot de raccordement au fond de la rue des Jardins, la société Véolia propose au conseil municipal d'Argancy et à la communauté de commune de Maizières-lès-Metz un devis pour installer les conduites et pots de réception nécessaires aux branchements des riverains non équipés.

- ✓ Montant des devis : 4 617,06 € T.T.C.

Le conseil municipal estime que cette dépense est à supporter par la commune et la communauté de communes de Maizières-lès-Metz. A l'unanimité, il autorise les travaux et le paiement de la facture liée à ces travaux. Monsieur le Maire est chargé de négocier avec la communauté de communes de Maizières-lès-Metz la répartition de cette dépense.



Conseil municipal du 24 août 2007

Aménagement des étangs

Conformément aux dispositions de la convention qui lie la commune d'Argancy et la société Euro Moselle pour réaliser les travaux d'aménagement des étangs d'Argancy, il est soumis au conseil municipal un état des dépenses et des recettes au 31.12.2006.

Dépenses :

Etudes	25 479,61 €
Frais généraux	10 465,00 €
Total	35 944,61 €

Recettes :

Participation financière :	31 362,22 €
Trésorerie :	-4 582,39 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de cet état des dépenses et mandate Monsieur le Maire pour régulariser la situation.



Rehausse du filet pare-ballons

Monsieur le Maire présente au conseil la facture concernant la fourniture et la pose d'une rehausse d'un filet pare-ballons d'un montant de 4 269,54 € T.T.C.

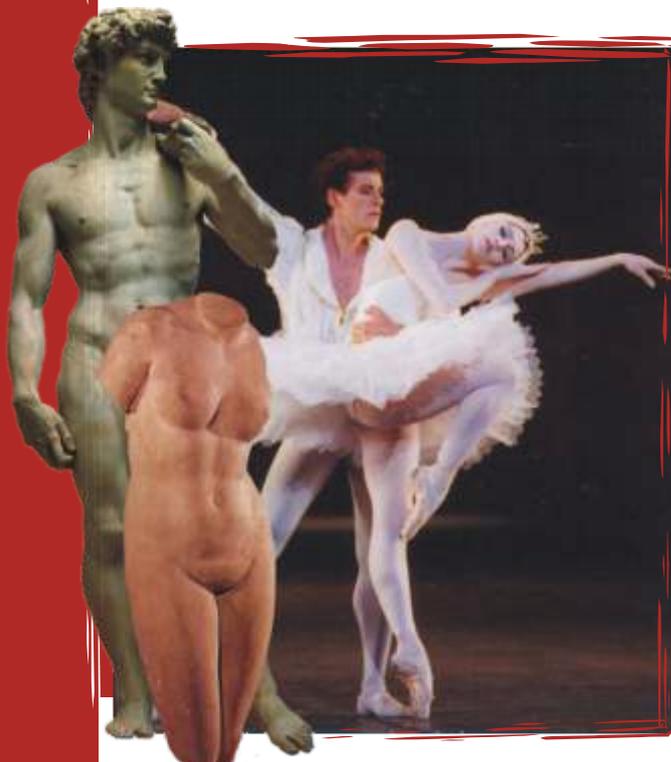
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette facture et charge Monsieur le Maire de son paiement.

Demande de subvention

La classe CE1-CE2 de l'école primaire souhaite réaliser un projet artistique et culturel, "Le corps humain de la sculpture à la danse".

Pour boucler le financement, une subvention de 128 € est souhaitée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue cette subvention et charge Monsieur le Maire de son exécution.



Demande de subventions

CYVM

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est préférable d'accorder la subvention à l'association CYVM pour permettre le changement des portes et fenêtres des locaux situés rue de la Moselle. Cette solution est plus avantageuse que la prise en compte totale du coût des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme l'attribution de la subvention de 12 588,00 € à l'association CYVM.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de l'application de cette décision.

VENT D'EST

Monsieur le Maire propose au conseil l'attribution de la subvention demandée par l'association : " Vents d'Est ", orchestre d'harmonie intercommunal, d'un montant de 2 044 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue à cette association cette subvention 2007 et charge Monsieur le Maire de son versement.

Extension du bâtiment ORA JEUNES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du montant du devis de remise en état des bâtiments de ORA Jeunes, revu à la baisse, soit 12 487,00 € HT et 14 934,45 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et charge Monsieur le Maire de la mise en œuvre de ces réparations.

Le conseil municipal débat de l'opportunité d'agrandir les locaux existants de ORA Jeunes.

Après débat, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de constituer le dossier :

- ✓ demande de permis d'extension
- ✓ détails et coût des travaux

Au vu du dossier, le conseil municipal décidera, lors d'une prochaine réunion, de la réalisation de cette extension.



Décisions modificatives de crédit

Monsieur Benoît SPIRCKEL, conseiller municipal, présente au conseil municipal le budget 2007 avec les modifications qui s'imposent.

Les décisions modificatives de crédit de mise à jour du budget 2007 sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	17 000
Charges de personnel	9 000
Subventions	10 000
Intérêts des emprunts	8 000
Virement investissement	107 000
TOTAL	151 000

Recettes de fonctionnement	
Dotation et fiscalité	57 000
Subventions Etat	3 000
Remboursement	-8 000
Sinistres Assurances	99 000
TOTAL	151 000

Dépenses d'investissement	
Remboursement d'emprunt	55 000
Travaux Place A. de Méjanès	555 000
Autres travaux	- 10 000
TOTAL	600 000

Recette d'investissement	
Emprunt	500 000
Virement fonctionnement	107 000
Autres	- 7 000
TOTAL	600 000



Conseil municipal du 5 octobre 2007

Animation bibliothèque

Les communes de Ay-sur-Moselle, Argancy, Chailly-lès-Ennery, Ennery, Flévy et Trémery organisent dans les bibliothèques existantes une animation, durant le mois de décembre 2007, sur l'art culinaire d'hier et d'aujourd'hui avec une animation dans la salle des fêtes de Ennery/Flévy le 13 décembre 2007.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'approbation d'un contrat de cession, pour cette animation, à signer entre La Maison des Associations, La place des Orphelins de Strasbourg et l'organisateur de cette animation, la commune d'Argancy, pour le compte des communes citées ci-dessus.

► Montant de ce contrat d'animation : 1 500 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce contrat d'animation et charge Monsieur le Maire de sa mise en œuvre et du règlement de la prestation artistique.



Convention avec la SPA

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal la convention de refuge pour 2008 dans la continuité de celle signée en 2007.

✓ Coût : 0,50 € par habitant

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention pour 2008.

Avenant au marché de réfection de la voirie rue de Metz et rue de Bussière

Le marché de base étant de 297 939,00 € HT, un avenant n°1 d'un montant de 6 927,65 € HT soit une augmentation de 2,3 % est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant n° 1 du marché, portant son montant à 304 866,65 € HT et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Recours à des agents non titulaires

Pour permettre une certaine souplesse de gestion, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation permanente de recourir à un ou plusieurs agents non titulaires, selon les besoins, et d'en informer le conseil à la séance suivante.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde à Monsieur le Maire l'autorisation de recourir à un ou plusieurs agents non titulaires selon les besoins.

Concours des maisons fleuries

Pour récompenser les personnes qui ont agrémenté le village par le fleurissement de leur maison, des bons d'achats (quarante-huit) ont été attribués par la municipalité.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une facture de 1 152 € de la société Malassé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette facture et charge Monsieur le Maire de son règlement.



Eclairage public

Achat de matériel

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat de matériel d'éclairage public suivant :

- ▶ 2 ensembles en fonte : mât et lanterne de 3,51m de hauteur
- ▶ 3 mâts en fonte de 4,11m de hauteur et 6 lanternes de type VENCE 638 IP
- ▶ 4 lanternes de type PETUNIA

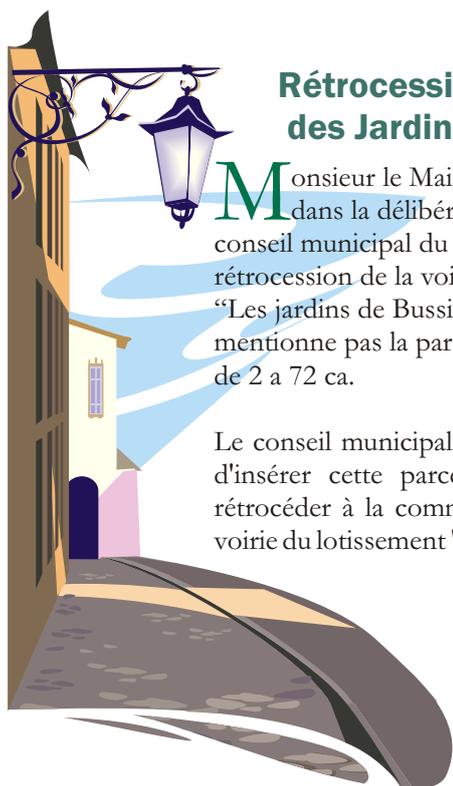
Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet achat et charge Monsieur le Maire de passer la commande.

Économie d'énergie

Suite à la décision prise par le conseil lors de la réunion du 6 juillet 2007 de s'adjoindre une maîtrise d'œuvre pour compléter l'étude d'économie d'énergie sur l'éclairage public réalisée par la société " SITELEC MOSELLE ", Monsieur le Maire propose le bureau :

ALTESIO
rue du Grand Pré
ZAC Euro Moselle
57140 NORROY LE VENEUR

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la maîtrise d'œuvre proposée par Monsieur le Maire et le charge de la contacter.



Rétrocession de la voirie des Jardins de Bussière

Monsieur le Maire informe le conseil que dans la délibération prise lors du conseil municipal du 06 juillet 2007, sur la rétrocession de la voirie du lotissement "Les jardins de Bussière", celle-ci ne mentionne pas la parcelle section 2 n° 347/80 de 2 a 72 ca.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve d'insérer cette parcelle dans les terrains à rétrocéder à la commune faisant partie de la voirie du lotissement " les jardins de Bussière ".

Achat d'une débroussailleuse

Le président de l'association de pêche, par courrier, demande au conseil le remplacement de la débroussailleuse mise à disposition par la commune pour entretenir les abords de l'étang communal. Cet achat peut être subventionné par le conseil général.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'achat de ce matériel. Le conseil charge Monsieur le Maire de l'exécution de cet achat et de solliciter la subvention au conseil général.



Contrats d'assurance

Le Maire expose l'opportunité pour la commune de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. Le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le conseil, après en avoir délibéré :

- ▶ Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- ▶ Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Prend la décision suivante :

Article 1 :

La commune charge le Centre de Gestion de la Moselle de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- ▶ agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité
- ▶ agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- ▶ Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2009
- ▶ Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 :

La commune autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

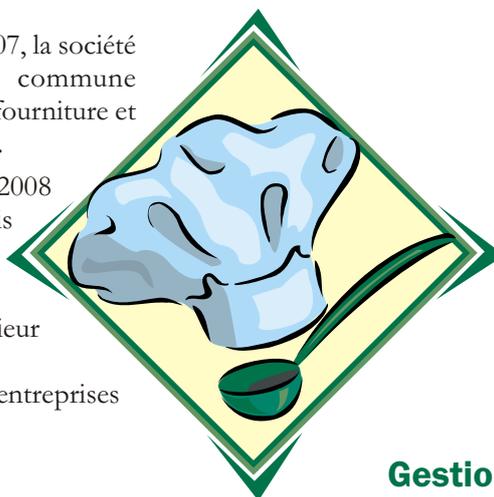
Cantine scolaire

Par courrier en date du 28 septembre 2007, la société nouvelle ADEPPA propose à la commune d'Argancy l'avenant n°2 à la convention de fourniture et livraison de repas chauds à la cantine scolaire.

Cet avenant couvre la période scolaire 2007-2008 et propose le prix du repas à 4,50 € et les frais forfaitaires de transport à 13 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

Le conseil souhaite une consultation des entreprises pour l'année scolaire 2008-2009.



Police intercommunale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée des débats entre les communes de la rive droite de la Communauté de Communes de Maizières-lès-Metz et distribue le rapport de la dernière réunion.

Gestion du personnel

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, le passage du poste existant d'adjoint administratif de 20h à 25h à compter du 01/11/2007. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette modification.

Monsieur le Maire propose la création du poste de responsable des services techniques :

Agent de maîtrise, catégorie C, échelle 5, échelon 3, IB 307, IM 298, permettant la nomination du tenant de ce poste.

Tarifs communaux

Cantine garderie : tarifs 2008

Les tarifs de la garderie sont dégressifs et calculés en fonction du quotient familial.

QF (Quotient Familial) : revenu fiscal de référence divisé par le nombre de parts.

Tarifs de l'heure de garderie

QF < 2000 : 1,20 € l'heure
 QF entre 2000 et 6600 : 1,30 € l'heure
 QF entre 6601 et 13300 : 1,40 € l'heure
 QF > 13300 : 1,50 € l'heure

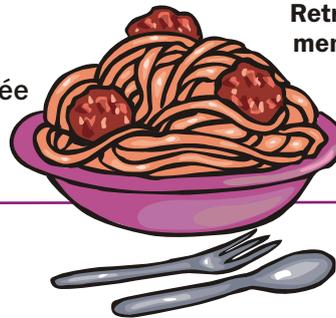
En cas de non communication du revenu imposable, le tarif maximal est appliqué soit 1,50 € l'heure de garderie.

Heure de garderie après 18h30 : 3,15 €

Repas

Ticket repas : 3 €

L'heure de garderie qui suit le repas est facturée séparément.



Retrouvez toutes les semaines, les menus de la cantine sur notre site Internet : www.argancy.fr

Carte de bus



La municipalité met à votre disposition les cartes de bus pour les collèges et les lycées.

Elles sont en vente en mairie.

Nous vous communiquerons la date de la vente en temps utiles.

Rendez-vous sur Internet : www.argancy.fr

Salle des fêtes tarifs de location

		Habitants hors de la commune	Habitants de la commune
Caution de la salle		600 €	600 €
24 heures	Petite salle	126 €	63 €
	Grande et petite salle	250 €	123 €
	Cuisine	99 €	84 €
48 heures	Petite salle	230 €	115 €
	Grande et petite salle	468 €	234 €
	Cuisine	99 €	84 €
Vaisselle	Service ordinaire	47 €	47 €
	Service cérémonie	94 €	94 €

Location de la vaisselle

- ✓ Service ordinaire 180 couverts : 47 €
- ✓ Service de cérémonie 150 couverts : 94 €
- ✓ Service ordinaire 50 couverts : 27 €

Etat-civil de l'année 2007

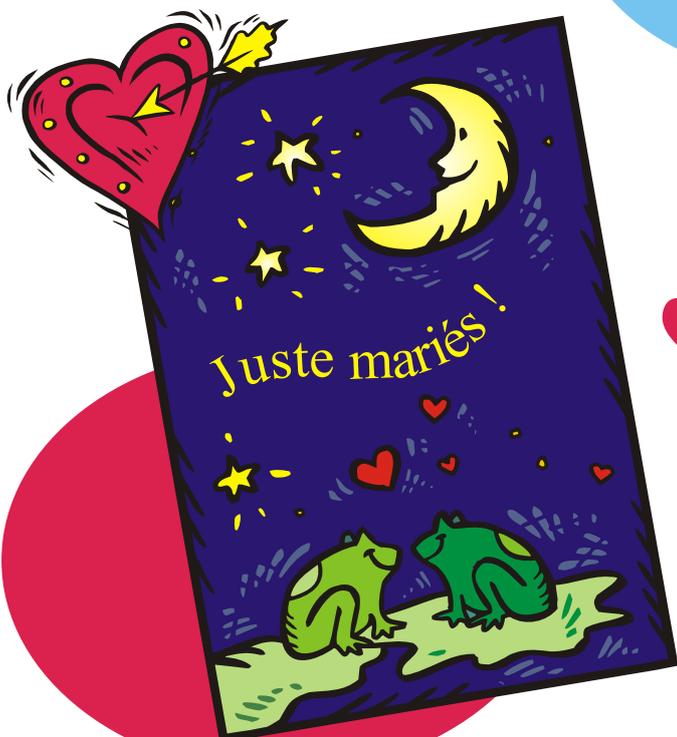
Naissances

Fabio ALBERTALLI	né le 8 janvier
Léni OLEJNICZAK	né le 13 février
Justin FUCHS	né le 27 février
Nathan WILHELM	né le 11 mars
Thaïs RODRIGUES	née le 13 mars
Nina HENRY	née le 19 avril
Clémentine REYMOND	née le 30 juin
Manon MALAISE	née le 17 octobre
Jordane VETZEL	née le 31 octobre



Mariages

Sonia ROHR et Nicolas GRESS , mariés le 26 mai
Annabelle GRALAK et Guy WALTERTHUM
mariés le 9 octobre

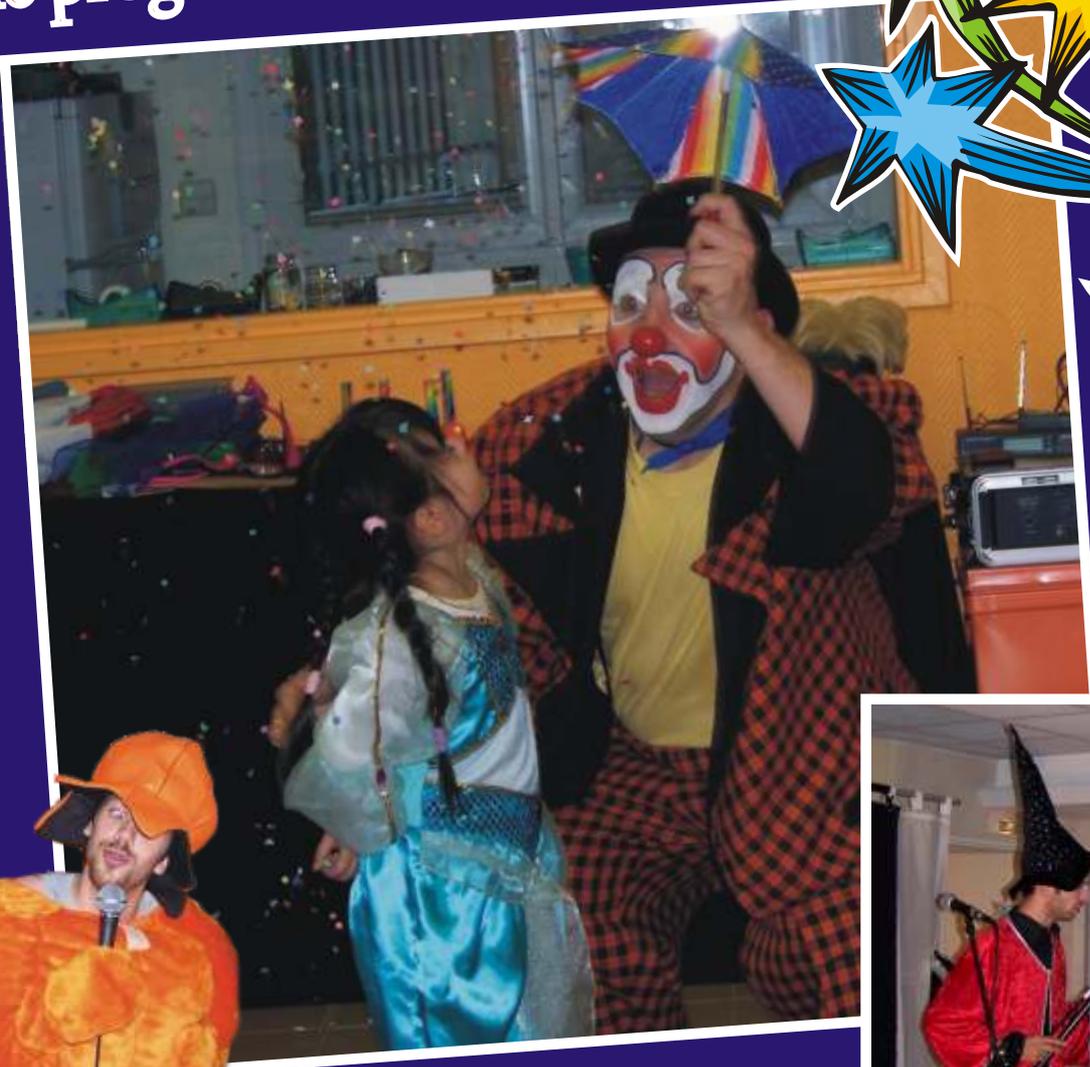


Décès

M. Bruno CEGARRA décédé le 31 janvier	M. René LABROUSSE décédé le 26 septembre
M. Daniel CARIZEY décédé le 21 février	M. Gilbert ETIENNE décédé le 30 octobre
Mme Paulette HENNEQUIN décédée le 13 mai	Mme Yvonne EMMENDOERFFER décédée le 15 novembre
Mme Adrienne MARTIN décédée le 23 juillet	M. Tarcisio CAMERA décédé le 17 novembre
M. Ernest WROBEL décédé le 22 septembre	



Demandez
le programme !



2008



Manifestations 2008

Janvier

- 2-5 Animations ados - MJC ORA Jeunes
- 6 Voeux du Maire - *Municipalité*
- 27 Repas dansant italien - *US Argancy*



Février

- 16 Animations ados - MJC ORA Jeunes
- 24 Réunion des compétiteurs - *TC Argancy*

Mars

- 1 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 8 LOTO - *Amicale du Personnel d'Argancy*
- 8 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 9 Elections municipales et cantonales - 1^{er} tour
- 10 Collecte de Sang - *Amicale des Donneurs de sang*
- 15 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 16 Elections municipales et cantonales - 2^{ème} tour
- 22 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 29 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 29 Inscriptions au club - *TC argancy*
- 29 Collecte des Resto du Coeur - *Familles rurales*
- 30 Tournoi officiel - *Argancy Pétanque*

N'oubliez pas la collecte des Restos du Coeur le 29 mars 2008



Avril

- 5 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 5-6 10ème anniversaire - *MJC ORA Jeunes*
- 12 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 14-18 Chantier Projet - *MJC ORA Jeunes*
- 19 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 21-26 Séjour SKI - *MJC ORA Jeunes*
- 26 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*

Familles Rurales



Centres aérés
Hiver

18 au 22 février

"Echanges et voyages"

25 au 29 février

"Stage de théâtre"

Mercredis éducatifs

- Janvier : Astromélofolie
- Février : Jouons ensemble
- Mars : La terre et l'air
- Avril : L'eau et le feu
- Mai : Faune et flore
- Juin : L'île mystérieuse



Centre aéré
Printemps

14 au 18 avril

"L'environnement dans le monde"



Tennis-Club d'Argancy

Compétitions

- ✓ Championnat de Lorraine par équipe (enfants de 13/14 ans) : du 5 avril au 3 mai 2008
- ✓ Championnat de Lorraine par équipe hommes et dames : du 4 mai au 1er juin
- ✓ Tournoi Interne homologué : du 2 au 28 juin

Entraînements

- ✓ Entraînement spécifiques aux équipes, samedis et dimanches matin du 29 mars au 27 avril
- ✓ 1ère période d'entraînement le samedi 26 avril jusqu'au 6 juillet
- ✓ 2ème période d'entraînement le samedi 30 août jusqu'au 25 octobre

Mai

- 1 Marche du 1er mai - *Inter associations*
- 2 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 8 Cérémonie du 8 mai - *Municipalité de Trémery*
- 9 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 11 Tournoi "la Régalade" - *Argancy Pétanque*
- 16 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 18 Brocante - *Familles Rurales*
- 23 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*

Juin

- 1 Tournoi Vétérans - *US Argancy*
- 6 Tournoi Vinoshop - *Argancy Pétanque*
- 11 Spectacle de danse - *Familles Rurales*
- 13 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 14 Concours de Poissons Chats - *Amicale de Pêche d'Olgé*
- 14 Barbecue des équipes - *TC Argancy*
- 18 Spectacle de théâtre enfants - *Familles Rurales*
- 20 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 27 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 28 Barbecue et remise des médailles - *TC Argancy*

Juillet

- 4 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 7-12 Chantier Jeunes - *MJC ORA Jeunes*
- 11 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 12-26 Séjour CLV - *MJC ORA Jeunes*
- 13 Fête nationale - *Municipalité & Inter-associations*
- 18 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 25 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 26-28 Fête patronale - *US Argancy*



Mercredis éducatifs : on s'amuse !

Ora Jeunes

Animation estivale
du 29 juillet au 9 août

Familles Rurales



Centres aérés
Période estivale

JUILLET

7 au 11 juillet
15 au 18 juillet
21 au 25 juillet
26 au 28 juillet



14 Juillet Fête Nationale

Le Feu d'artifice du 14 juillet
sera tiré cette année
le 13 juillet à Argancy.
Les festivités sont organisées
en collaboration avec
l'Inter-association.

Août

- 1 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 8 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 15 Tournoi Lallement - *Argancy Pétanque*
- 16 Journée Détente - *Amicale de pêche d'Olgy*
- 22 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 22-24 Concours hippique - *ACP d'OLGY*
- 29 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*

**Centres aérés
Familles rurales**

Période estivale
4 au 8 août
11 au 14 août

Septembre

- 2 Rentrée - *MJC ORA Jeunes*
- 6 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 13 Championnat d'équipe par club - *Argancy Pétanque*
- 13 Inscriptions pour entraînement hiver (*Talange*) - *TC Argancy*
- 20 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 20-21 Soirées - *MJC-ORA Jeunes*
- 27 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*

Octobre

- 4 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 4 Soirée moules-frites - *US Argancy*
- 11 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*
- 18 Filets Garnis - *Argancy Pétanque*

Novembre

- 11 Commémoration de l'armistice 1918
- *Municipalité de Flévy*

Décembre

- St Nicolas - *Municipalité*
- Repas des Anciens - *Municipalité*
- 13 Arbre de Noël - *TC Argancy*



Mercredis éducatifs de Familles Rurales



L'Heure du conte musical



Les 18 Septembre, 2 Octobre et 13 Novembre derniers, les classes maternelles de mesdames DUFOUR et SELLES ont assisté à des séances de lectures musicales à la bibliothèque municipale d'ARGANCY. Ces ateliers sont animés par Claire SIMON, médiatrice intercommunale du livre et Nadine HUCK, violoniste.



Nouvelles législations



La réforme du permis de construire

Les nouvelles mesures expliquées ci-dessous s'appliquent aux autorisations d'urbanisme délivrées après le 1er octobre 2007.

Clarifier le code de l'urbanisme

Rendre le code de l'urbanisme plus lisible

Trois activités sont contrôlées :

- ✓ la construction
- ✓ l'aménagement
- ✓ la démolition

Une définition plus claire de ce qui est soumis à permis de construire, d'aménager ou de démolir, à déclaration préalable ou réalisable sans formalité au titre de l'urbanisme.

Regrouper les autorisations d'urbanisme et les procédures

Des autorisations moins nombreuses

3 permis remplacent 11 régimes d'autorisation :

- ✓ le permis de construire
- ✓ le permis d'aménager
- ✓ le permis de démolir

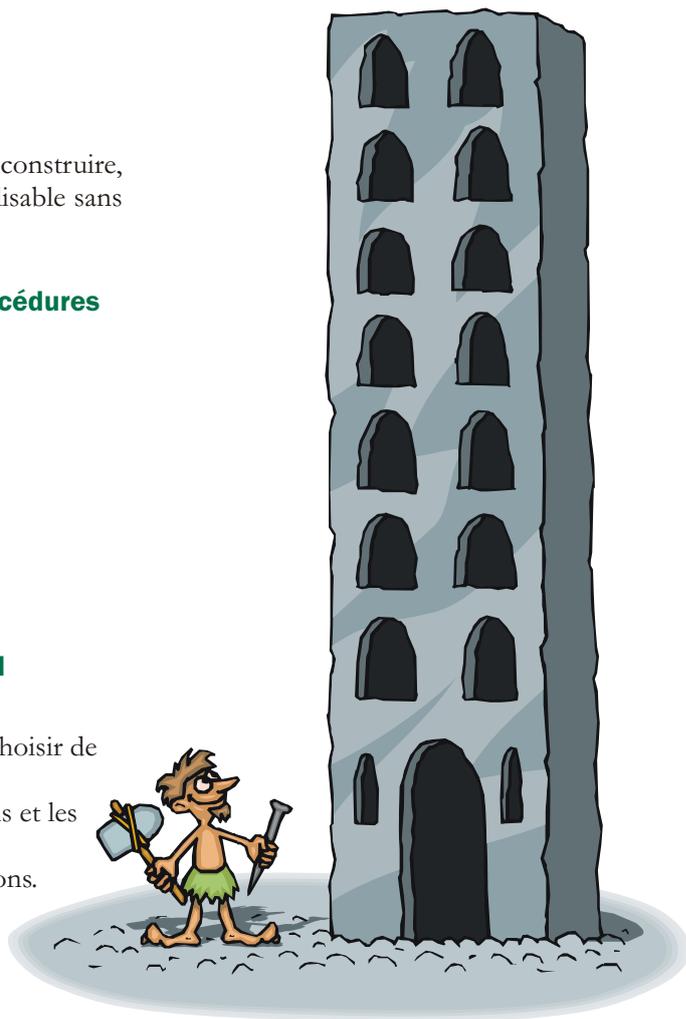
1 régime déclaratif remplace 4 régimes de déclaration

- ✓ la déclaration préalable.

Unifier les règles d'instruction et les règles de fond

Lorsqu'un projet prévoit à la fois des démolitions, des aménagements et des constructions, le demandeur peut choisir de demander un seul permis :

- ✓ le permis d'aménager peut autoriser les démolitions et les constructions
- ✓ le permis de construire peut autoriser les démolitions.



Améliorer la qualité du service rendu aux usagers et aux élus :

Définir de façon précise et exhaustive le contenu du dossier :

La liste des pièces qui doivent être jointes à une demande de permis ou à une déclaration préalable est précisée dans le bordereau de dépôt de chaque permis ou déclaration (aucune autre pièce ne pourra être demandée).

Garantir les délais :

Un délai d'instruction de base est fixé par le décret. Il figure sur le récépissé remis au demandeur lors du dépôt de son dossier en mairie :

- ✓ 1 mois pour les déclarations préalables
- ✓ 2 mois pour les permis de construire de maisons individuelles et les permis de démolir (demande initiale, modificatif ou transfert)
- ✓ 3 mois pour les autres permis (demande initiale, modificatif ou transfert).

Préciser les responsabilités de chacun

Préciser les responsabilités respectives de l'autorité qui délivre le permis et les autres acteurs (constructeurs, architectes...) de façon à limiter l'insécurité juridique.

Les vérifications :

- ✓ propriété du terrain
- ✓ respect de certaines normes techniques : les études
- ✓ plans intérieurs et surfaces

L'achèvement des travaux et la conformité des travaux :

- ✓ il appartiendra au bénéficiaire du permis de certifier dans sa déclaration d'achèvement des travaux qu'il a bien respecté l'autorisation qui lui a été délivrée;
- ✓ en cas de non respect du permis, il y a infraction;
- ✓ en cas de non-conformité du permis :
 - le bénéficiaire devra régulariser sa situation en déposant une demande de permis modificatif si la situation est régularisable;
 - le bénéficiaire devra se mettre en conformité, ce qui peut impliquer dans certains cas des travaux complémentaires, voire la démolition de tout ou partie de la construction.



Chiens dangereux :

La législation devient plus stricte

Devant la multiplication des agressions commises par des molosses, la ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales, Michèle Alliot-Marie, a élaboré un projet de loi forçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux. Les sénateurs ont amendé le texte sur plusieurs points. Il doit maintenant être présenté aux députés.

La nouvelle loi prévoit :

- ✓ L'obligation pour les propriétaires d'obtenir une **attestation d'aptitude** à la détention de ces chiens et soumettre leur animal à une évaluation comportementale renouvelée périodiquement. Cette double obligation vaudra également lorsque les chiens, quelle que soit leur race, auront mordu une personne. L'incident devra être alors déclaré au maire de la commune.
- ✓ L'interdiction de détenir des chiens d'attaque de première catégorie nés après le 7 janvier 2000 sous peine de lourdes sanctions, ceci afin d'éviter la production de chiens dangereux issus de croisements.

Enfin, dans le but de renforcer l'information des particuliers et donc leur protection, la loi prévoit que toute cession de chien à titre gratuit ou onéreux sera accompagnée d'un certificat de vétérinaire comportant les recommandations de sécurité relative à la garde de l'animal.

Au-delà de ces mesures, Michèle Alliot-Marie en a appelé à la responsabilité et à la vigilance des propriétaires, en particulier lorsque les chiens sont en présence d'enfants.



Des sanctions plus lourdes

Le projet de loi a été assorti d'un amendement du gouvernement prenant en compte le souhait de Nicolas Sarkozy que les propriétaires de chiens responsables d'accident mortel soient passibles d'une peine maximale de dix ans d'emprisonnement. Le projet de loi renforce également les pouvoirs du maire, qui pourra procéder à l'euthanasie d'un animal de catégorie 1 (chien d'attaque) ou 2 (chien de garde ou de défense) si son propriétaire n'a pas suivi de formation adéquate.

Energie : évitons les gaspillages

Par le WWF



Economisons l'électricité

Les appareils électriques

Attention aux petites lumières rouges

- ✓ Laisser ses appareils en veille, (TV, magnétoscope ordinateur...) Peut représenter jusqu'à 10% de sa facture d'électricité.
- ✓ Un transformateur (celui du téléphone portable, lecteur C.D., etc.) laissé branché mais inactif, continue de consommer de l'électricité. Pour beaucoup d'appareils, appuyer sur "off" ne suffit pas.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une télévision en veille toute la journée consomme plus que lorsqu'on la regarde pendant la durée de deux films !



Attention

Les ampoules fluocompactes sont polluantes car elles contiennent du mercure. Pensez à les porter à la déchetterie pour qu'elles soient recyclées.

L'éclairage

Choisir les bonnes ampoules

Il existe aujourd'hui des solutions plus économiques et écologiques que les ampoules à incandescence.

Un peu plus chères à l'achat, mais beaucoup plus économiques et écologiques à l'usage, les **ampoules fluocompactes** utilisent 80 % de courant de moins que les ampoules normales et consomment 25 à 50 fois moins que les halogènes. Elles durent 6 à 8 fois plus longtemps que les ampoules classiques.

Au total, pour un prix d'achat de 4,50 €, vous économiserez environ 76 € sur leur durée de vie.

Ayez les bons réflexes

Eteignez la lumière quand vous quittez une pièce !



LE SAVIEZ-VOUS ?

- ✓ En remplaçant 30 % de vos ampoules par des fluocompactes, vous réduirez votre consommation en éclairage de 80 %.
- ✓ Une seule lampe halogène consomme autant d'énergie que deux lave-linge !
- ✓ En éliminant la poussière de vos ampoules, vous améliorez de 40 % leur flux lumineux.

Réduisons notre facture de chauffage

Le chauffage représente la plus grande part de la consommation d'énergie dans l'habitat. Avec l'eau chaude, il constitue les deux tiers de notre consommation énergétique.

- ✓ Lorsqu'on peut choisir, l'idéal consiste à opter pour un mode de chauffage à base d'énergie renouvelable (bois, solaire, etc.)
Il est aussi possible d'adopter des systèmes individuels efficaces fonctionnant au gaz naturel, qui reste la moins polluante des énergies fossiles.
- ✓ Vos besoins en chauffage sont étroitement liés à l'architecture et à l'isolation de votre habitation. Si vous avez la chance de rénover ou de construire votre maison, vous pouvez réduire ces besoins de façon spectaculaire avec une conception écologique : consultez pour cela les ouvrages et les conseillers spécialisés.
- ✓ Vérifiez régulièrement vos appareils de chauffage (chaudière, chauffe-eau, cheminée, poêle) : vous économiserez de l'énergie et de l'argent, et vous augmenterez leur longévité.
- ✓ Installez un système de régulation (thermostats d'ambiance, robinets thermostatiques, sondes extérieures, etc.) permettant de maintenir la température dans chaque pièce en fonction de son utilisation et de la température extérieure. Vous économiserez de 10 à 25 % par rapport à un chauffage non régulé et pourrez en outre bénéficier de réductions d'impôts.
- ✓ Utilisez les systèmes de programmation (thermostats automatiques programmables, systèmes d'activation à distance, etc.) pour adapter au mieux votre consommation d'énergie.



Bonne idée !

- ✓ Adaptez la température à votre activité : 20 °C suffisent dans le séjour, 18 dans les chambres (16 la nuit.). Chaque degré supplémentaire augmente la consommation énergétique de 7 à 11 % selon l'isolation de l'habitation.
- ✓ Pensez à baisser le chauffage quand vous aérez une pièce, quand vous sortez, et dans les pièces orientées vers le soleil.
- ✓ Un double vitrage et la fermeture des volets pendant la nuit contribuent également aux économies de chauffage.





Cérémonie du 11 Novembre à Ay-sur-Moselle



Concours des maisons fleuries

Les heureux lauréats se sont retrouvés le samedi 24 novembre pour partager un bon moment et admirer par une exposition photos leurs réalisations estivales. Ils sont repartis avec un bon d'achat accompagné de la photo de leur maison.

Un diaporama sur le fleurissement de la ville de Bitche a permis de découvrir des massifs de plantes anciennes que nos grand-mères connaissaient et qui se plaisaient bien en Lorraine. Des idées pour la prochaine saison ?





Préparation de la salle des fêtes



La salle des fêtes met cette année encore ses habits de lumière. Le sapin, roi de la fête, a été offert par un habitant de la commune. Les services municipaux se sont chargés de le couper et de le transporter, une joyeuse équipe a pris le relais pour le décorer.

Un nouvel artisan s'installe dans notre commune

H. Huber
Artisan plombier

Plomberie
Création de salle de bains
Carrelage

2 rue de l'Eglise
57640 Argancy

Tel. : 06 82 27 64 82
E-mail : hhub@neuf.fr

Horaires des messes

2007

Dimanche 30 décembre 9h

2008

Dimanche 13 janvier 10h30

Samedi 2 février 18h

Dimanche 17 février 9h

Dimanche 2 mars 10h30

Samedi 22 mars 18h

Dimanche 30 mars 15h

Dimanche 6 avril 9h

Dimanche 20 avril 10h30





Repas des aînés



Le traditionnel repas des aînés, offert par la Municipalité s'est déroulé le 2 décembre 2007 à la salle des fêtes.

L'animation était proposée par l'orchestre ANTON ROMAN, le repas était servi par LA REGALADE, pour le plus grand plaisir de tous !







Permanences médicales

Dr Céline JOIE

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 30 34 02

Dr Renaud LANDMANN

49, rue de Metz
57640 OLGY
Tél.: 03 87 77 72 60

Dr Audrey CLAUS

2, rue du Presbytère
57 640 VIGY
Tél.: 03 87 80 58 63

Dr Serge DUMONT

7 avenue Charlemagne
57640 VIGY
Tél.: 03 87 77 98 20

Dr Marylène CHUDZY

51, rue de Metz
57300 AY-SUR-MOSELLE
Tél.: 03 87 73 85 00

Dr Pascal VALANCE

60, Grand rue
57300 TREMERY
Tél.: 03 87 73 70 82

Dr Pierre SCHMITT

9, rue du Presbytère
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 93 40

Dr Daniel HENLE

13, Place R. Schumann
57365 ENNERY
Tél.: 03 87 73 91 00

Janvier	Février	Mars	Avril
1 M NOUVEL AN	1 V Ella	1 S Aubin	1 M VALANCE
2 M HENLE	2 S Pré. Du Seigneur	2 D F. des Grands-Mères	2 M VALANCE
3 J Geneviève 1	3 D Blaise	3 L JOIE	3 J Richard
4 V Odilon	4 L CHUDZY	4 M JOIE	4 V Isidore 14
5 S Édouard	5 M CHUDZY	5 M Olivia 10	5 S Irène
6 D Épiphanie	6 M Cendres 6	6 J Colette	6 D Marcellin
7 L JOIE	7 J Eugénie	7 V Félicité	7 L CHUDZY
8 M JOIE	8 V Jacqueline	8 S Jean de Dieu	8 M CHUDZY
9 M Alix 2	9 S Apolline	9 D Françoise	9 M Gautier 15
10 J Guillaume	10 D Arnaud	10 L LANDMANN	10 J fulbert
11 V Paulin	11 L CLAUS	11 M LANDMANN	11 V Stanislas
12 S Tatiana	12 M CLAUS	12 M Justine 11	12 S Jules
13 D Yvette	13 M Béatrice 7	13 J Rodrigue	13 D Ida
14 L LANDMANN	14 J Valentin	14 V Mathilde	14 L CLAUS
15 M LANDMANN	15 V Claude	15 S Louise	15 M CLAUS
16 M Marcel 3	16 S Julienne	16 D Rameaux	16 M Benoît-joseph
17 J Roseline	17 D Alexis	17 L DUMONT	17 J Anicet 16
18 V Prisca	18 L DUMONT	18 M DUMONT	18 V Parfait
19 S Marius	19 M DUMONT	19 M Joseph 12	19 S Emma
20 D Sébastien	20 M Aimée 8	20 J Printemps	20 D Odette
21 L Agnès	21 J Pierre-Damien	21 V Vendredi Saint	21 L DUMONT
22 M SCHMITT	22 V Isabelle	22 S Léa	22 M DUMONT
23 M Barnard	23 S Lazare	23 D Pâques	23 M Georges 17
24 J François de S.	24 D Modeste	24 L L. de Pâques	24 J Fidèle
25 V Conv. St Paul	25 L 1er D de Carême	25 M SCHMITT	25 V Marc
26 S Paule 4	26 M HENLE	26 M Larissa 13	26 S Alida
27 D Angèle	27 M Honorine 9	27 J Habib	27 D Zita
28 L VALANCE	28 J Mi-Carême	28 V Gontran	28 L HENLE
29 M VALANCE	29 V Auguste	29 S Gwladys	29 M HENLE
30 M Martine 5		30 D Amédée	30 M Robert 18
31 J Marcelle		31 L Benjamin	

Les permanences de gardes vont du Lundi 8H au Lundi suivant 8H

Pharmacies de garde

Secteur Hagondange Tél.: 03 87 58 53 00
Secteur Metz-ville Tél.: 03 87 36 97 97
Secteur Thionville sud Tél.: 03 82 50 94 89

Services d'urgence

Centre anti-poison Tél.: 03 82 85 26 26
Pompiers Tél.: 18
Samu Tél.: 15
Police Tél.: 17

Etat-Civil



La municipalité n'est pas avertie officiellement de toutes les naissances des enfants dont les parents habitent la commune. Merci de nous informer de l'arrivée de votre bébé. Nous nous ferons un plaisir de l'annoncer dans le bulletin municipal l..

NAISSANCES

Clémentine REYMOND née le 30 juin
Manon MALAISE née le 17 octobre
Jordane VETZEL née le 31 octobre

MARIAGES

Annabelle GRALAK et Guy WALTERTHUM
mariés le 9 octobre

Comment recevoir Argancy 2008 quand on n'habite plus la commune ?

Le travail et la vie actuelle nous obligent à nous déplacer. Les personnes qui ont quitté la commune ont souvent la nostalgie de leur ancien village et aimeraient peut-être recevoir cette brochure. Si vous connaissez un parent, un ancien d'Argancy pour qui c'est le cas, nous pouvons vous fournir un ou plusieurs exemplaires que vous vous chargerez de transmettre (jusqu'à épuisement des stocks).

Expression libre

Le conseil municipal propose aux personnes qui le désirent, une page "Expression libre" dans le bulletin municipal Argancy 2008.

Nous garantissons l'édition des textes sans coupure ni retouche. Cependant, nous nous réservons le droit de ne pas imprimer un texte qui nous semblerait diffamatoire ou qui porterait atteinte à la dignité des personnes (nommées ou non).

DÉCÈS

Ernest WROBEL décédé le 22 septembre
René LABROUSSE décédé le 26 septembre
Gilbert ETIENNE décédé le 30 octobre
Yvonne EMMENDOERFFER
décédée le 15 novembre
Tacisio CAMERA décédé le 17 novembre

Dates arrêtées le 3/12/2007

Saint-Nicolas

Le 3 décembre dernier,
Saint-Nicolas a emmené
les enfants des écoles
primaires et maternelles
au cinéma !



Un petit bisou à Saint-Nicolas pour le remercier !

